

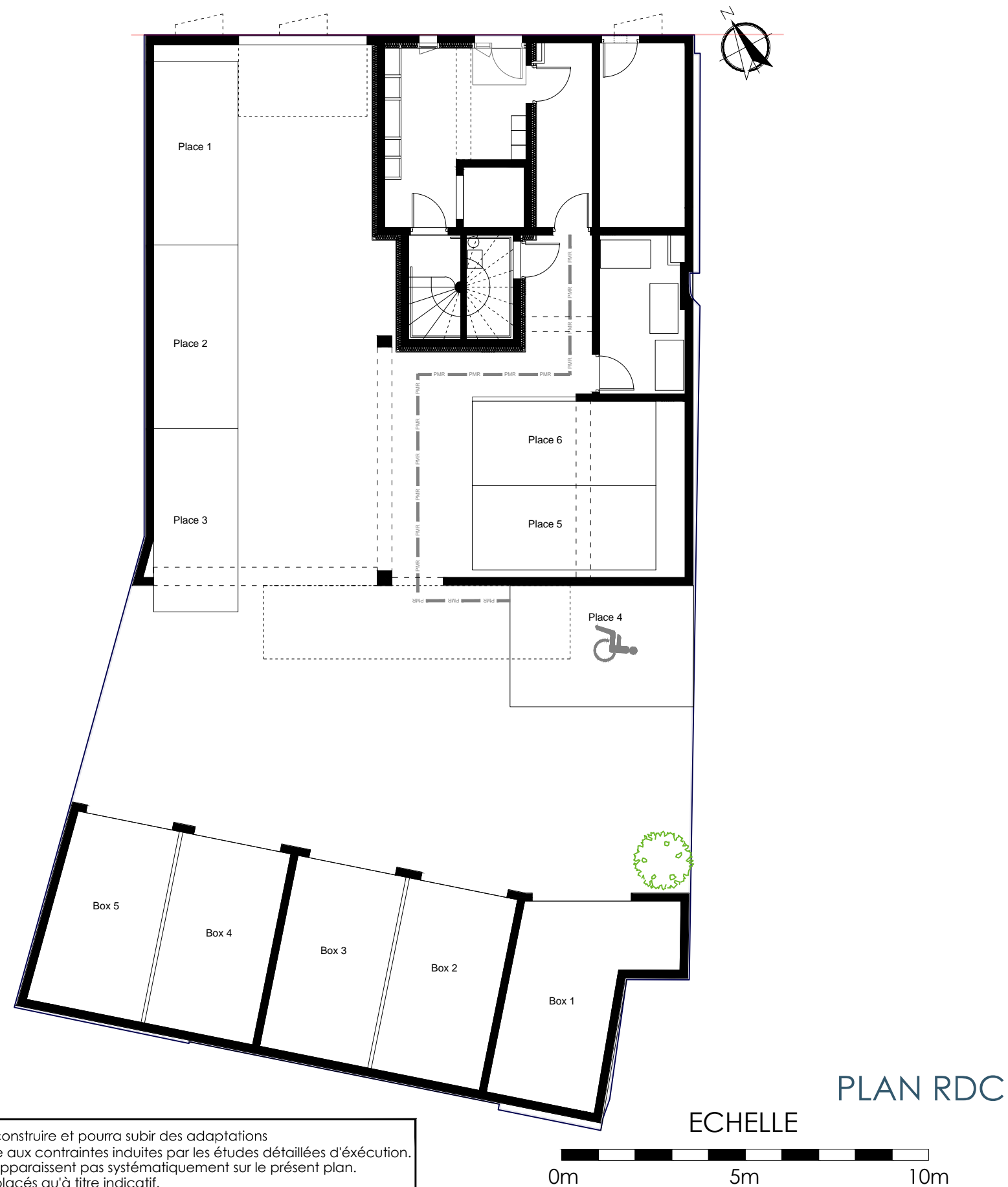
# RESIDENCE MARINE

Challans



**SCCV LE CLUB**

PLAN SYNOPTIQUE RDC



Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafond n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les éléments de mobilier (meubles et plan de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La surface des placards est incluse dans celle de la pièce attenante.